



DÉBAT
PUBLIC

CAHIER D'ACTEUR

NOUVEAUX RÉACTEURS 27.10.2022
NUCLÉAIRES ET PROJET PENLY 27.02.2023

N°79 – 27 FEVRIER 2023



Sébastien Jumel, ancien maire de Dieppe, est député de Seine-Maritime depuis 2017. Sa circonscription couvre l'ensemble du territoire directement concerné par le projet d'EPR2 à Penly.

Contact :
Permanence parlementaire de
Sébastien Jumel,
député de Seine-Maritime

Adresse :
36 quai Duquesne
76200 DIEPPE

Tél. 02 35 85 14 16
sebastien.jumel@assemblee-
nationale.fr

Le point de vue de Sébastien Jumel, député de Seine Maritime sur le projet « Nouveaux réacteurs et projet Penly »

EN BREF.

Le projet d'EPR2, s'il est confirmé, peut constituer un atout pour notre territoire de Dieppe au Tréport en passant par Petit Caux et le site nucléaire actuel de Penly, où seraient construits les deux réacteurs de nouvelle génération ?

Si dans son ensemble notre territoire accueille très favorablement cette perspective, il revendique un projet exemplaire sur le plan économique, social, environnemental et en termes de sûreté, qui tire tous les enseignements des erreurs de Flamanville.



Une opportunité pour notre territoire, l'exigence d'un projet exemplaire

La relance du programme nucléaire, si elle est confirmée à l'issue du débat public, peut constituer un atout formidable pour notre territoire qui poserait, avec le projet EPR 2 sur le site électronucléaire de Penly, la première pierre de ce programme industriel de grande envergure. La taille du projet, sa nature et les ratés de l'EPR à Flamanville - dont le démarrage commercial est maintenant attendu pour 2024 - conditionnent fortement sa réussite.

Comme député de Penly, j'ai souhaité synthétiser dans cette contribution les conditions de cette réussite ainsi que les exigences que les habitants, les acteurs privés et publics de notre territoire ont déjà exprimées à plusieurs reprises pour que ce projet soit exemplaire sur le plan économique, social, environnemental, en termes de sûreté et de sécurité, et qu'il bénéficie pleinement à l'aménagement et au développement local.

Sans revenir sur le débat général autour des sources d'énergie qu'en ce qui me concerne j'aborde avec pragmatisme, chacun mesure aujourd'hui qu'il nous faut retrouver les moyens de notre souveraineté énergétique qui a été fragilisée par des années d'abandon et de concessions au lobby de la libéralisation du marché de l'énergie. Ces moyens à retrouver sont la condition de notre souveraineté industrielle. Pour cela, nous devons, sous maîtrise publique, parce que l'énergie n'est pas une marchandise mais un besoin commun, développer fortement nos capacités de production pour disposer d'une énergie pilotable ; et totalement décarbonée afin de faire face au défi climatique, chaque jour plus pressant. Le nouveau nucléaire répond à ces besoins dans le cadre d'un mix énergétique piloté par la puissance publique.

Pour réussir cette relance, j'ai la conviction qu'il nous faut préalablement dresser le bilan des impasses - pertes de souveraineté industrielle, de savoir-faire, de compétences, d'indépendance énergétique - auxquelles nous ont conduit 30 années de libéralisation du marché de l'énergie et de mise en concurrence dogmatique ; ce travail est en cours avec une commission d'enquête parlementaire à l'Assemblée nationale dont je suis membre, qui doit rendre son rapport dans les semaines à venir. En complément, il faudra, à partir de l'expérience de Flamanville, écrire le cahier des charges des erreurs à ne pas reproduire en s'appuyant notamment sur les observations que les organisations syndicales d'EDF ont pu formuler concernant l'organisation et la conduite du chantier dans la Manche.

En ouverture de cette contribution une remarque s'impose : entre le texte sur l'accélération du nucléaire venu au Sénat avant même la fin de ce débat public et l'ordre de passage des textes législatifs sur l'énergie, qui fait que l'on discute d'abord des moyens de production avant même d'avoir fixé les objectifs à atteindre... force est de constater que l'exécutif, le Président de la République et le gouvernement multiplient les maladresses et les erreurs de méthode sur un sujet aussi stratégique pour notre pays que celui de l'énergie.

Un territoire respecté, c'est l'exigence que l'ensemble des acteurs publics et privés ont mise en avant quand ils ont fait connaître il y a trois ans, bien en amont de toute décision officielle l'intérêt du territoire - sur un périmètre qui va de Dieppe au Tréport en passant au centre par Petit Caux et l'arrière-pays qui couvre l'Aliermontais, le pays de Bray et la vallée de la Bresle - pour le projet de nouvel EPR.

Pour un projet réussi et un territoire respecté, il est indispensable de :

-Que l'Etat écoute les demandes et considère les besoins exprimés par le territoire, ses habitants et ses élus qui acceptent de porter un projet d'intérêt national qui comporte des avantages, mais aussi des inconvénients ;

-Concevoir une réponse de formation qui prenne en compte l'ensemble des besoins en compétences qu'appelleront le chantier puis l'exploitation des futurs réacteurs EPR en donnant la priorité au **déploiement des formations sur le territoire lui-même** afin que le projet bénéficie le plus possible aux habitants, à l'emploi local, et que les entreprises du territoire ne soient pas vidées de leurs forces vives par la concurrence du programme EPR2. Ce qui est annoncé à ce jour (BTS au lycée Pablo Neruda à Dieppe...) est nécessaire mais pas suffisant. Des engagements sont attendus sur la formation des ingénieurs et nous portons l'ambition de formations DUT ; la carte de formations ne doit pas être dictée par une logique comptable mais répondre à l'exigence

de moyens à la hauteur des besoins, plus de 8000 salariés au pic du chantier ;

-Que tous les salariés et intervenants du chantier soient correctement logés, dignement logés en évitant les phénomènes de promiscuité, que le logement des intervenants de chantier ne porte pas préjudice à l'offre touristique et que le besoin d'hébergement n'entraîne pas de spéculation immobilière ;

-des règles d'urbanisme adaptées aux besoins liés à un projet d'intérêt national qui permettent aux communes qui le souhaitent de construire quelques logements afin de faire face aux besoins ;

-Une compensation à la zéro artificialisation des sols à une échelle élargie au-delà du territoire considérant la portée nationale du projet EPR2 et les contraintes qu'il induit en termes de besoins fonciers ;

-Le respect des besoins du monde agricole et de l'économie agricole fortement impactés sur le plan du foncier ;

-Un plan logement à l'échelle du territoire borné à l'ouest par l'Agglomération de Dieppe, à l'est par les Villes sœurs avec au centre le territoire de Petit Caux et derrière la façade littorale l'Alhiermontais, le pays de Bray et la vallée de la Bresle, plan logement qui articulerait les besoins immédiats (chantier) et les besoins futurs (exploitation du site) ;

-Un plan mobilité avec le développement des transports en commun et du stationnement périphérique pour éviter que le chantier soit synonyme d'embouteillages partout et de stationnement partout, ce plan doit articuler les besoins liés au chantier et une réflexion plus large sur la mobilité au sein du territoire ;

-Une réponse renforcée en matière d'offre de soins à l'hôpital avec un soutien et un accompagnement plus fort de l'ARS aux projets en cours au sein du GHT Dieppe maritime (reconstruction de l'hôpital de Eu, lien hôpital-ville, projet ophtalmo, projet d'universitarisation et fauteuils dentaires) et aux projets de renforcement de l'offre de médecine de ville sur le territoire (maisons de santé...) ;

- Une réponse renforcée en termes de sécurité (nouvelle caserne de gendarmerie à Petit Caux et renforcement des moyens d'incendie et de secours pour couvrir les risques nouveaux affectés sur le centre de secours de Dieppe ;

-Une réponse aux grands besoins en matière d'aménagements et d'infrastructures de notre territoire : terminaison de la RN27 jusqu'au port ; reconnexion ferroviaire du port de Dieppe ;

engagement de rénovation de la ligne ferroviaire Dieppe-Penly (15 km, investissement de 20 millions d'euros) pour le transport par rail -et non par route- des matières premières indispensables au béton du chantier de Penly dont le volume est estimé à l'équivalent de 150 000 poids-lourds ; électrification de la ligne ferroviaire Dieppe-Rouen, rétablissement d'un direct A/R quotidien Dieppe-Paris, connexion directe de la ligne Dieppe-Rouen à la future LNPN ; régénération de la ligne ferroviaire Abbeville-Le Tréport.

La bonne échelle. Un projet exemplaire suppose d'aborder le sujet de l'EPR2 à une échelle de territoire pertinente, qui combine la proximité immédiate de Penly/Petit Caux et le territoire de vie plus large tel qu'il est structuré aujourd'hui de Dieppe au Tréport. C'est à cette échelle qu'il faut d'évidence penser l'articulation de l'ensemble des mesures d'aménagement qui répondraient aux besoins de la phase chantier avec celles nécessaires demain dans l'après-chantier à partir de la mise en exploitation des nouveaux réacteurs, qu'il s'agisse des déplacements et du transport, du logement ou de l'offre scolaire. De ce point de vue, la vision court-termiste des services de l'Éducation nationale qui continuent à fermer des classes alors que l'on sait qu'on va très vite avoir besoin de renforcer l'offre scolaire avec l'installation de populations nouvelles, constitue un très mauvais signal.

La question de l'échelle de territoire du projet induit celle du pilotage et de la coordination des mesures de préparation et d'accompagnement qu'il impose. Les élus du territoire -dont je fais partie- doivent se mettre rapidement en situation de réfléchir ensemble, en lien étroit avec l'Etat et le maître d'ouvrage, pour apporter des réponses communes pertinentes aux défis du projet, afin que les habitants puissent en tirer le meilleur et que ses inconvénients soient minimisés. Au-delà des groupes de travail existant se posera donc rapidement un sujet plus institutionnel : quelle structure pour réfléchir, mettre en commun les problèmes et leurs solutions et décider

ensemble ? Intercommunalité élargie, syndicat mixte dédié ou autre ? Tout est ouvert mais il faudra veiller à penser le projet dans une logique d'intérêt du territoire plutôt que dans un esprit de chapelle tout en respectant la liberté communale.

Le territoire aura besoin, enfin, d'un accompagnement fort de l'Etat, d'un accompagnement à la hauteur de l'enjeu pour réussir l'insertion locale de ce projet d'intérêt national, pour rappeler au maître d'ouvrage les obligations qui sont les siennes pour un chantier exemplaire.

Beaucoup reposera, si le projet est décidé, sur l'intelligence des situations, le savoir-faire, l'expérience, la capacité d'assemblage, la hauteur de vue, la bienveillance, l'écoute du futur préfet coordonnateur ou de la future préfète coordinatrice de projet.

Il ou elle aura, le cas échéant, à superviser, ici sur le territoire dieppois, la première étape ou le modèle d'une relance du nucléaire qui en comptera au moins trois. C'est dire le défi.

Le texte complet de ce cahier d'acteur est disponible sur la plateforme participative du débat

<https://participer-debat-penly.cndp.fr/projects>

